



Envoi formulaire contestation

Par **Garcia Lopez Anne**, le **15/04/2017** à **12:31**

Bonjour. Mon fils conduisait la voiture d'un de ses amis quand il a fait un excès de vitesse à la suite de quoi son copain a reçu un pv qu'il conteste bien sur. Doit-il d'abord payer l'amende avant d'envoyer la demande d'exonération? Merci pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **15/04/2017** à **12:53**

Bonjour,
Surtout pas ! S'il paie l'amende, il reconnaît être le conducteur au moment des faits et perdra le ou les points prévus et perdra toute possibilité de contester.

Par **Garcia Lopez Anne**, le **16/04/2017** à **08:23**

Bonjour et un grand merci pour votre réponse. C'est bien ce que je pensais et je me suis aperçue que c'était écrit sur la contestation. Je vous remercie encore et vous souhaite de bonnes fêtes de Pâques.